JOURNEE REGIONALE
24 NOVEMBRE 2022 - NANCY
Initiatives citoyennes et dynamiques institutionnelles
Quel dialogue ? Quelles articulations ?

INVERSER LA CHARGE DE LA PREUVE

Intervention d'Albert Ogien

Après avoir entendu les exposés au sujet de vos « initiatives citoyennes », l'argument que je veux défendre est le suivant : ce n'est plus aux associations et aux activistes de prouver que leur travail visant à faire participer les publics défavorisés ou délaissés à la prise en charge de leurs problèmes est utile ou efficace, mais c'est aux autorités politiques de démontrer qu'elles sont capables de soutenir ce travail sans prétendre le régenter ou le contrôler (ou le sanctionner lorsqu'il leur déplaît). En un mot, il est temps d'inverser la charge de la preuve. Car, aussi apparemment impudent et sacrilège que cela puisse paraître, ce n'est plus au monde associatif de se faire évaluer et de rendre des comptes, mais c'est maintenant aux élus de justifier la manière dont ils s'associent aux pratiques politiques autonomes des citoyens, s'engagent à leurs côtés ou refusent de le faire, voire s'y opposent frontalement.

L'expérience contemporaine de la démocratie est marquée par un phénomène : l'intervention directe de citoyens dans la prise en charge de problèmes publics affectant telle ou telle catégorie de population. Au delà de l'extension que cette intervention a prise ces dernières années, cet activisme a quelque chose de structurel. C'est que, pour des raisons techniques et politiques à la fois, l'Etat ne peut jamais être à la hauteur de sa supposée toute puissance et ne parvient pas à couvrir l'ensemble des questions qui émergent dans une société moderne hautement urbanisée.

Ce qui caractérise ces « pratiques politiques » des citoyens est le fait qu'elles sont autonomes au sens où elles naissent et se développent à l'écart des instances officielles de la représentation (partis politiques, syndicats, ONGI, etc.) ; s'organisent contre toute tutelle qui leur est extérieure ; ne comptent que sur leurs propres forces pour réaliser les actions qu'elles décident de mener par elles-mêmes ; et ne poursuivent ostensiblement aucune stratégie de conquête du pouvoir.

Ces pratiques sont portées par une nébuleuse d'associations, de collectifs ou de groupes d'intérêt. Elles sont de deux grands types : une majorité d'entre elles

entendent prendre en charge des questions que les pouvoirs en place préfèrent ne pas aborder (action humanitaire, maltraitance animale, handicap, toxicomanie) ; d'autres ont une ambition plus « politique » au sens où elles s'engagent soit à faire évoluer les mentalités en vue de faire progresser les droits et libertés individuels (avortement, mariage gay, féminicide, euthanasie), ou se mobilisent pour réclamer une modification de la loi en faisant usage de moyens de lutte plus ou moins conventionnels (environnement, droits des minorités, droit des étrangers).

Ces pratiques sont un aspect irréductible de l'espace public démocratique. Elles aident à contrebalancer l'arbitraire, les défaillances, les manquements et les erreurs que les régimes de gouvernement représentatif continuent à commettre. Elles impliquent bien sûr une contestation des choix faits par ceux et celles qui ont reçu la charge provisoire de diriger. Mais cette contestation s'inscrit dans cette "conversation démocratique" ouverte et pluraliste qui lie constamment une société et l'Etat qu'elle se donne. On oublie souvent que les élus ne sont qu'une des parties prenantes à cette conversation. Or, on observe souvent que ceux-ci se soustraient à la critique et se méfient des initiatives citoyennes qui leur échappent. Et lorsque ces responsables politiques convient les citoyens à contribuer au processus de prise de décision, ils se plaignent régulièrement du fait que rien de très original ne sort des débats ou des consultations qu'ils convoquent (dont les modalités peuvent varier selon que cette invitation a lieu dans le cadre d'un budget participatif, d'un débat public ou d'une Convention citoyenne). Il est temps d'admettre que le problème n'est pas que les citoyens disent toujours la même chose, mais qu'on leur pose toujours les mêmes questions et qu'on n'applique rarement les réponses qu'ils préconisent.

Il faut donc se demander si les élus respectent les règles de la coopération et de la réciprocité sociales propres à la conversation démocratique ou s'il est impossible de leur accorder confiance parce qu'ils restent sourds aux demandes qui émanent de leurs administrés en se drapant dans la légitimité qui leur a été conférée par l'élection. Il y a, dans la défense acharnée de l'onction du suffrage universel, une dimension d'orgueil ou de psychopathologie qui disqualifie la personne qui la manifeste… Heureusement, l'humilité, la décence et l'honnêteté sont encore des comportements que de nombreux élus adoptent.

S'affronter aux élus pose, on le comprend, des problèmes de dépendance financière (comment poursuivre l'action si les financements sont réduits ou supprimés ?) et de respectabilité (comment passer pour un interlocuteur de confiance si on conteste frontalement les choix des élus ?) Néanmoins, les initiatives citoyennes disposent d'un levier : ils peuvent tabler sur l'incontestable légitimité de leur action et convaincre les élus du caractère contre-productif d'un refus de les soutenir, en leur rappelant que ce geste risque de les rendre impopulaires ou de les voir accusés d'appartenir à une élite déconnectée, vivant hors des réalités et qui se soumet servilement aux volontés des puissants. Tout cela est de l'ordre du rapport de force. Il est bien sûr préférable de ne pas en arriver là. C'est souvent le cas et c'est tant mieux ; mais est-il déplorable de recourir à un petit coup de pression lorsque les circonstances y obligent ? La question est ouverte…